



COMITE TECHNIQUE DI DE ROISSY 2 FEVRIER 2018

Quelques réponses sur la nouvelle DI Paris-Aéroports, mais une grande incertitude sur le respect du protocole ...

La première convocation du comité technique fut boycottée (voir déclaration de boycott).

La nouvelle convocation de ce comité technique fut essentiellement consacré au rattachement de la direction régionale d'Orly. Mais aussi beaucoup de questions diverses posées par les organisations syndicales, preuve qu'il y a de nombreux dossiers d'actualité sur notre plate-forme...

La Direction nous annonce qu'un prochain comité technique aura lieu le 15 février sur les plafonds d'emplois et les effectifs de référence.

Suite à notre déclaration liminaire : le DI nous répond sur quelques points :

- Sur la BSES il veut « laisser le temps au temps ».
- Sur les maîtres chiens : il attend beaucoup de la réunion du 14 février
- Pour les futurs comités techniques : il accepte un expert d'Orly par organisation syndicale
- Sur les « spécificités roisséennes » il indique qu'Orly en a aussi, mais la CGT reste persuadée que niveau GRH et respect du protocole, la DR d'Orly est mieux lotie !



POINT I : Approbation du PV du 31 janvier 2017 :

Vote POUR à l'unanimité

POINT II : Rattachement de la direction régionale d'Orly et transformation de la direction interrégionale (DI) de Roissy en DI de Paris-Aéroports (DIPA)

Pour le DI ce rattachement est une « convergence naturelle » puisque Orly et Roissy partagent des problématiques communes comme

- la convergence métiers (dédouanement, e-freight, organisation des services)
- les questions de sûreté/sécurité (organisation des aérogares, évolution de l'organisation administrative en Ile de France)

► **Pour la recette interrégionale** : elle sera officiellement marche le 1^{er} novembre 2018 . Il reste un travail important de tri d'archives à faire à Orly. La question de la surcharge de de travail à la recette de Roissy a été évoquée. Des Paris-Spé ont été demandés. Pour ce qui est des marchandises saisies , la DG a tranché : seule la gestion administrative des marchandises saisies dépendra maintenant du chef de POC, ce qui fait que sur le fond pour le moment cela ne change rien pour les collègues de la recette. Le DI continue de chercher des lieux de stockage sur Roissy.

► **Pour la bascule administrative**: elle sera effective début Mars avec la mise à jour de Rush ainsi que la mise à jour des délégations de pouvoirs.

► **Pour la question du budget** : Il va être rallongé pour pouvoir couvrir les besoins de la future DIPA . Pour les dépenses engagées en 2018, dépenses qui sont souvent pluriannuelles, tout dépendra de la date du service fait, si le service fait est avant fin 2018 ce sera l'Île de France qui paiera, si c'est après 2018 ce sera Roissy.

► **Pour le BOP-GRH** : le DI nous indique que beaucoup de dossiers seront transférés en 2018 au CSRH de Bordeaux. Orly au 1^{er} janvier représente 226 emplois.

La CGT s'inquiète tout de même de la surcharge de travail pour le BOP-GRH de Roissy qui connaît un sous-effectif persistant.

► **Pour CHORUS-DT (les remboursements)** : des référents locaux vont être formés et déployés en particulier dans les unités surveillance, là où il en manquait.

► **Sur l'organisation du protocole** : le DI confirme que le protocole 82/2002 doit s'appliquer. Cependant à Roissy on sait que la Direction a désormais l'habitude de rogner ce dernier, d'abord du 6h-18h et maintenant du 5h-17h. Rappelons que le protocole est normalement 7h-19h. Lors du comité technique de début d'année en Île de France, le DI d'Île de France a pris un engagement ferme sur le respect du protocole horaire à Orly jusqu'en mars (date de la bascule d'Orly à Roissy). ***Cependant lorsque nous demandons au DI de Roissy si le protocole horaire sera strictement respecté : le DI ne nous donne aucune garantie !***

► **Concernant le CODA** : une localisation pour les agents sur la Direction d'Orly sera faite De nouveaux appareils de téléphonie et de nouveaux casques sont en cours de livraison et un réaménagement des locaux est prévu. Le DI nous indique qu'un point plus précis sur le CODA sera fait lors du prochain comité technique le 15 février.

► **Sur les contrôle ex-post de deuxième niveau** : est-ce le SCEP qui va prendre en charge tous ceux de la future DIPA ? Pas de réponse de la Direction...

► **Pour la formation** : un maximum de formations devraient rester sur Orly avec l'aide de référents en formation. Le DI compte développer également la vidéo conférence.

Vote sur le point II : la CGT vote contre et les autres OS s'abstiennent. La CGT a voté contre parce que nous n'avons pas eu de garantie sur le respect du protocole.

QUESTIONS DIVERSES :

► **la manipulation et le prélèvement des colis** : pour le fret Cargo, le DI rappelle que c'est le déclarant ou le représentant de la société qui manipule la marchandise. Pour le fret express c'est plus aléatoire, en particulier lorsqu'il y a des contrôles AKE. Des tables surélevées ont été mises en place pour faciliter la manutention des colis par les collègues. Pour les prélèvements : des nouveaux modèles de gants vont être fournis. Pour le prélèvement des produits stupéfiants/chimiques : un rappel de consignes va être fait en commun avec le service commun des laboratoires. Des tables de prélèvements avec extracteurs d'air ont été mises en place dans certains services, elles ont vocation à se développer. Les FP ergonomie / règles de postures financées par le CHSCT seront renouvelées plusieurs fois en 2018

► **les recrutements sans concours** : 35 postes sont offerts sur Roissy avec une arrivée prévue dans les services pour les candidats retenus en juin. Des sous-commissions sont entrain d'être constituées pour une première phase de sélection de candidatures (sous commissions composées de l'encadrement et de collègues du BOP GRH). Le DI souhaite mettre en place une épreuve basique écrite pour jauger des qualités rédactionnelles des candidats. Suite à cette épreuve les oraux auront lieu (pour l'oral le DI souhaite qu'une personne extérieure soit présente comme par exemple quelqu'un d'une autre administration ou pourquoi pas un psychologue). La Direction nous informe qu'une liste complémentaire sera établie afin que les 35 postes soient comblés. Ces 35 nouveaux collègues ont vocation à être majoritairement répartis dans les bureaux de contrôle. Se pose alors la question de l'acte juridique : quel sera leur statut en attendant qu'ils prêtent serment au tribunal de Bobigny ? La Direction nous indique qu'elle va se pencher rapidement sur la question. A la question " Qui décidera de leur titularisation ? " La chef du BOP GRH nous a simplement répondu : " Mais nous n'en sommes pas là, c'est en juin 2019 !!"

► le droit à l'erreur

Selon le DI la douane ne devrait pas être trop impactée car nous appliquons déjà le droit à l'erreur dans la transaction par la prise en compte de la bonne ou de la mauvaise foi. Concernant le montant de l'amende, les droits et taxes et les intérêts de retards restant intégralement dûs quelle que soit la situation.

► le tableau interne des mutations (TIM)

Le DI nous explique n'avoir muté personne à la BSE T2A car pas en sous effectif, pas à la BSES , ni à la CC car effectif complet et qu'il n'y avait que 2 places à la BSE T2F. On verra donc où seront affectés les prochains stagiaires...

► **les maîtres chiens**: Une mise à plat des interventions des maîtres chiens est en cours à la Direction régionale voyageurs . Une programmation de contrôle est prévu au 1^{er} semestre 2018 en resserrant les lieux d'intervention en surveillance (principalement T2E /T2BD et gare routière) Un resserrement est prévu aussi en OP/CO. La possible intervention d'équipes en binôme pour les tâches fastidieuses en zone de tri est aussi à l'étude. Une réunion entre la Direction et les maîtres chiens est prévue le 14 février. La CGT est intervenue pour rappeler que les maîtres chiens à Orly disposent d'une voiture de service dédiée et d'indemnités kilométriques. Il serait donc bien de faire une « harmonisation par le haut » entre les deux DR pour que les collègues de Roissy puissent être sur le même pied d'égalité que ceux d'Orly. La CGT a fait reconnaître que les Maîtres-chiens sont une plus-value en Surv comme en OP/CO.

► **point sur la réorganisation des samedis dans le Fret Sud** : Selon la Direction, les samedis marchent « plutôt bien », même si un opérateur s'est plaint que ses documents aient mis du temps à être traités. Les résultats contentieux n'ont pas baissé, mais n'augmentent pas non plus. Le DI nous précise que des problématiques personnelles viennent brouiller les relations et qu'en conséquence il souhaite faire passer un message de respect. La CGT est intervenue pour indiquer que les charges de travail sont inégalement réparties parce que la note de service n'est pas respectée par certains collègues. Sans tomber dans la chasse aux sorcières, il faut revenir à un juste équilibre des choses. Un rappel sur le respect de la note sera fait par la Direction.

► **sur la carte Cybèle** : Les nouvelles CGU (conditions générales d'utilisation) et les cartes qui vont avec sont entrain d'être distribuées. La Direction a indiqué qu'elle convoquerait les collègues qui refusent de signer les dernières CGU.

► **la livraison des cartouches pour le tir** : la livraison devrait intervenir en mars/avril. Le DI remercie à ce sujet le DI des Hauts de France qui l'a dépanné en cartouches la dernière fois. Outre la solidarité inter-DI cela pose clairement la problématique de la gestion des munitions à Roissy...

► **les traces de plomb dans les canalisations du Bourget** : le PLI a indiqué qu'un marché est entrain d'être passé pour changer les tuyaux. Des fontaines à eau ont été installées en urgence au bâtiment 56.

► **les délais de route pour les OP/CO en formation continue** : la Direction ne souhaite pas donner de réponse pour l'instant.

Syndicat National des Agents des Douanes CGT
Section de Roissy/Le Bourget

Contact mail :

snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr